

Arrêté n° AP 093 – 20210114 – Centres de vaccination – SSD

fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Le préfet de Seine-Saint-Denis

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3136-1 et R* 3131-18 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 53-1 ;

Vu le décret du président de la République du 10 avril 2019 nommant monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 janvier 2021, consultable sur le site : www.ars.iledefrance.sante.fr ;

Considérant de la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé ; que, en application du VIII bis du même article, le représentant de l'Etat dans le département désigne, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les centres de vaccination participant à cette campagne ;

Considérant que, en application des articles R.* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

ARRETE

Article 1^{er} - A compter du 18 janvier 2021, les centres figurant en annexe I, et à compter du 1^{er} février 2021, les centres figurant en annexe II du présent arrêté sont désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de

la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

Article 2 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le sous-préfet, directeur de cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et consultable sur le site de la préfecture : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>.

Fait à Bobigny, le 14 janvier 2021

Le préfet



Georges-François LECLERC

ANNEXE I

Liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 à compter du 18 janvier 2021

	ouverture le 18/01/2021	ADRESSES
Arrondissement du Raincy	Sevrans	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire René Muret sis Avenue du Dr Schaffner, 93270 SEVRANS
	Montfermeil	Centre de vaccination adossé au groupe hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil sis 10 rue du Général Leclerc 93370 MONTFERMEIL
	Aulnay-sous-Bois	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier intercommunal Robert Ballanger (CHIRB) d'Aulnay-sous-Bois, sis à la maison médicale de garde sise dans le CHIRB, Boulevard Robert Ballanger - 93602 AULNAY-SOUS-BOIS cedex
	Drancy	Espace culturel du Parc, 120 rue Sadi Carnot et 1 place Maurice Niles, 93700 DRANCY
	Neuilly-sur-Marne	salle des fêtes Marcel Pagnol, 3 rue de Berry, 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
	Livry-Gargan	Résidence Jean Lebas, salle Emile Guichard, 40 rue Saint-Claude, 93190 LIVRY-GARGAN
	Noisy-le-Grand	annexe du collège international, 1 allée Christophe Colomb, 93 160 NOISY-LE-GRAND
Arrondissement de Saint-Denis	Saint-Denis	Centre de vaccination bi-sites adossé au centre hospitalier de Saint-Denis sis : - 11 Rue Danielle Casanova, 93205 SAINT-DENIS, - 2 Rue du Docteur Delafontaine, 93200 SAINT-DENIS
	Saint-Denis	Auberge municipale, 2 avenue du Colonel Fabien, 93200 SAINT-DENIS
	Saint-Ouen-sur-Seine	Salle des Fêtes Barbara, 5 rue des Ecoles 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
	Pierrefitte-sur-Seine	Collège Courbet, 17 rue François Mitterrand, 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE
	Aubervilliers	Centre municipal de santé, 3-5 rue du Docteur Pesqué, 93300 AUBERVILLIERS
	La Courneuve	Centre municipal de santé Salvador Allende, 2, Mail de l'Egalité, 93120 LA COURNEUVE
Arrondissement de Bobigny	Bobigny	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire Avicenne sis 125 rue de Stalingrad, 93 000 BOBIGNY
	Bondy	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier universitaire Jean Verdier sis Avenue du 14 juillet - 93143 BONDY
	Montreuil	Centre de vaccination adossé au centre hospitalier André Grégoire sis 56 Boulevard de la Boissière 93100 MONTREUIL
	Pantin	Centre municipal de santé, Espace Cocteau, 10-12, rue Cornet, 93500 PANTIN

ANNEXE II

Liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 à compter du 1^{er} février 2021

	ouverture le 01/02/2021	
Arrondissement du Raincy	Clichy-sous-Bois	Salle Charlotte Petit, Place du 11 novembre 1918 93390 CLICHY-SOUS-BOIS
	Le Raincy	Espace Raymond Mege, 72 allée du Jardin Anglais, 93340 LE RAINCY
	Tremblay-en-France	Gymnase Guimier, 72 avenue Gilbert Berger, 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
	Le Bourget	Collège Didier Daurat, 3-5 rue des Jardins, 93350 LE BOURGET
	Rosny-sous-Bois	Hôtel de Ville, 20 rue Claude Pernès, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Arrondissement de Saint-Denis	Epinay-sur-Seine	Espace Lumière, 6 avenue de Lattre de Tassigny, 93800 EPINAY-SUR-SEINE
	Stains	Centre municipal de santé, 6 avenue Paul Vaillant-Couturier, 93240 STAINS
Arrondissement de Bobigny	Romainville	Centre municipal de santé, 91 rue Saint-Germain 93230 ROMAINVILLE
	Bagnolet	Gymnase Maurice Baquet, 12, rue Julian Grimau, 93170 BAGNOLET
	Montreuil	Hôtel de Ville, 1 place Jean Jaurès, 93100 MONTREUIL